

Fragments d'histoire de la Franc-maçonnerie

Introduction

Lorsque l'on appartient à une association, à fortiori à une société initiatique, il est, je crois, utile d'en connaître quelque peu l'histoire. Sans prétendre – loin de là – à être exhaustif sur un sujet qui a déjà mobilisé de nombreux ouvrages, il m'a paru intéressant de présenter ici modestement quelques éléments de l'histoire de la franc-maçonnerie en insistant sur la question de la liberté de conscience qui est un concept essentiel pour le Grand Orient de France et un inépuisable sujet de débat.

Un peu d'histoire

L'Angleterre du XVII^e siècle : une histoire complexe et agitée

Au début du XVIII^e siècle l'Angleterre sort d'un siècle et demi de luttes, guerres religieuses et guerres civiles. Au cours du XVII^e siècle se sont succédé une tentative d'instauration de la monarchie absolue avec retour au catholicisme qui finira avec l'exécution de Charles 1^{er}, une révolution avec tentative de république autoritaire dominée par Cromwell et une invasion pour s'opposer à un nouveau retour du catholicisme avec Guillaume d'Orange. Enfin le rattachement de l'Ecosse en 1707 sous le règne de la reine Anne qui verra la consolidation d'une monarchie parlementaire.

La Grande Loge de Londres et les Constitutions d'Anderson (1717)

Ainsi en ce début de XIII^e siècle, le peuple a besoin d'apaisement tandis qu'apparaît aux Pays-Bas et surtout en Angleterre une élite intellectuelle de philosophes et de scientifiques éclairés qui cherchent à dépasser les querelles religieuses et à comprendre le monde à partir des observations de la nature en s'affranchissant de dogmes religieux. C'est l'époque des « Lumières Anglaises » quasi contemporaines du mouvement philosophique des Lumières en France.

Il faut citer dans ce mouvement d'ouverture des idées la Royal Society fondée en 1660 et dont Newton a assuré la présidence de 1703 à 1727. Cette institution regroupe de nombreux savants et Le physicien et pasteur protestant Jean-Théophile Désaguliers, ami de Newton et de Montesquieu, en fait partie. Descendant de Huguenots français réfugiés en Angleterre au moment de la révocation de l'Edit de Nantes, Il sera l'inspirateur et principal contributeur des Constitutions dites d'Anderson.

C'est dans cette ambiance de renouveau intellectuel que se créent de petits groupes de réflexion qui se réunissent dans des tavernes londoniennes et qui se dénomment « Loges » en

référence aux associations de métiers qui avaient cours à l'époque des bâtisseurs des cathédrales.

En 1717, 4 loges londoniennes du nom des tavernes dans lesquelles elles ont coutume de se réunir¹, décident de se lier ensemble. Elles tiennent leur première assemblée de Grande Loge le jour de la Saint-Jean d'été, le 24 juin 1717, à l'auberge « L'Oie et le Gril ». La Grande Loge de Londres est née.

La succession des Grands Maîtres dans les toutes premières années de cette obédiience est assez mal connue. Il semble que Desaguliers ait tenu ce poste en 1719, pendant un an seulement, mais son influence intellectuelle est indéniable. Il ressent le besoin d'élaborer un texte qui donnera corps aux principes de base de cette Franc-maçonnerie et c'est Anderson, pasteur presbytérien d'origine écossaise, qui écrira le fameux texte des « Constitutions », probablement sous la supervision de Desaguliers. Il sera publié sous sa première forme en 1723. Examinons l'article premier de ces constitutions intitulé : « Concernant Dieu et la Religion », je le cite :

« Un MAÇON est obligé par sa Tenure d'obéir à la Loi morale et s'il comprend bien l'Art, il ne sera jamais un Athée stupide, ni un Libertin irréligieux. Mais, quoique dans les Temps anciens les Maçons fussent astreints dans chaque pays d'appartenir à la Religion de ce Pays ou de cette Nation, quelle qu'elle fût, il est cependant considéré maintenant comme plus expédient de les soumettre seulement à cette Religion que tous les hommes acceptent, laissant à chacun son opinion particulière, et qui consiste à être des Hommes bons et loyaux ou Hommes d'Honneur et de Probité, quelles que soient les Dénominations ou Croyances qui puissent les distinguer; ainsi, la Maçonnerie devient le Centre d'Union et le Moyen de nouer une véritable Amitié parmi des Personnes qui eussent dû demeurer perpétuellement Éloignées. » fin de citation.

On voit que l'attitude vis-à-vis de la religion est extrêmement souple. Cela correspond à ce que l'on a appelé le *latitudinarisme* et que Voltaire résumait en disant : « Que chacun aille à Dieu par le chemin qui lui plait ».

La Grande Loge de Londres commence ainsi son essor sous l'œil bienveillant de la Royal Society et de l'intelligentsia proche du pouvoir royal : en 1721 le Duc de Montagu prend la Grande Maîtrise, suivi du Duc de Wharton en 1723.

La Grande Loge de Londres va se développer, comptant de nombreuses nouvelles loges dans ses rangs et elle prend en 1738 le titre de « Grande Loge d'Angleterre ». Elle profite de cet événement pour réviser légèrement les Constitutions d'Anderson dans le souci de s'agrégier de nouvelles loges. Elle reprend l'article 1 dans un sens religieux plus précis faisant référence à la figure symbolique de Noé et qualifiant le Franc-maçon de « noachide », c'est-à-dire descendant

¹ At the Goose and Gridiron, At the Crown, At the Apple Tree, At the Rummer and Grapes

de Noé. Je cite :

« [les francs-maçons] s'accordent tous sur les trois grands articles de Noé, et c'en est assez pour préserver le ciment de la loge. Ainsi la maçonnerie est le centre de leur union »

On peut donc y voir déjà un glissement d'une référence très générale à une forme de transcendance vers une évocation plus précise d'un patriarche biblique en la personne de Noé. Cette tendance vers des exigences religieuses de plus en plus précises allait se poursuivre au fil du temps.

La querelle des « Anciens » et des « Modernes »

Cette première Grande Loge d'Angleterre élitiste et libérale, adepte de la « religion naturelle » va en fait se heurter à un nouveau mouvement maçonnique bien différent. Il est essentiellement issu d'émigrés catholiques irlandais chassés de leurs pays par les lois anticatholiques prises par Guillaume d'Orange au tout début du XVIII^{ème} siècle. Ces lois qui privent les catholiques irlandais de leur travail créent une immigration importante vers l'Angleterre d'une population pauvre et très croyante qui se tourne vers les emplois du bâtiment très recherchés à cette époque. Rappelons que Londres n'a pas encore été complètement reconstruit après le terrible incendie de 1666.

C'est au sein de cette population modeste, industrielle et très religieuse que vont se constituer de nouvelles loges sous l'impulsion d'anciens dignitaires de la Grande Loge d'Irlande. Ces nouvelles loges composées de nombreux ouvriers et compagnons bâtisseurs vont tout naturellement se revendiquer comme descendant d'une tradition opérative de bâtisseurs remontant au moyen-âge, se disant héritiers de l'antique Loge d'York et de sa Charte d'Aethelstan datant de l'an 929 !

Ces loges vont se constituer en Grande Loge en 1751, sous le nom de « Grande Loge des Anciens ». Cette nouvelle Grande Loge se dote également d'une constitution dont la tonalité est bien différente de celle des Constitutions d'Anderson. Nous pouvons en juger par ses premières lignes qui s'énoncent ainsi :

« Un maçon est obligé, par sa tenure, à croire fermement à la Vraie Révélation du Dieu Eternel ainsi qu'aux Ecrits Sacrés que les Dignitaires et Pères de l'Eglise ont compilés et publiés à l'usage des Hommes de Bien ».

La croyance stricte au Dieu des Chrétiens est ainsi formulée haut et fort dès les premières lignes de cette Constitution des Anciens, bien loin du latidunarisme des Constitution d'Anderson portées par la Première Grande Loge d'Angleterre qui sera désormais familièrement désignée sous le nom de « Grande Loge des Modernes », même si elle a été constituée formellement 34 ans avant la « Grande Loge des Anciens ».

Dès lors, la concurrence agressive entre ces deux Grandes Loges anglaises, connue sous le nom de « querelle des Anciens et des Modernes » était inévitable. Elle dura 62 ans : de 1751 à 1813. Elle opposa en fait deux visions de Franc-maçonnerie : l'une plutôt élitiste et libérale, l'autre plus dévote et populaire.

Dans un premier temps, les « Modernes » traitèrent les « Anciens » avec mépris et une condescendance assez peu fraternelle. Cependant, progressivement les « Anciens », grâce à l'appui de la Grande Loge d'Irlande et de la Grande Loge d'Ecosse, grâce aussi quelques dignitaires écossais qu'ils avaient réussis à convaincre (les Ducs d'Atholl par exemple) et en pratiquant un certain prosélytisme, les « Anciens » réussirent à se développer. Ils parvinrent même à constituer un plus grand nombre de loges que les « Modernes ». De 36 loges en 1754 ils progressent à 180 loges en 1793 et 260 en 1813. A ce moment, les « Modernes » qui s'étaient lancés dans un coûteux projet de bâtiment grandiose pour abriter leur siège (le *Freemasons Hall*) se retrouvaient en difficultés financière, ce qui les incitaient à augmenter le nombre de frères. Parallèlement, le contexte politique avait évolué et au nom de la sécurité de l'Etat le droit d'association était remis en cause car le Royaume Uni en guerre contre la France Napoléonienne craignait l'espionnage. Dans ces conditions et sous ces pressions les « Anciens » et les « Modernes » décidaient en 1799 le principe d'une négociation en vue de l'union qui commençait par la constitution d'une association unique présidée par le Duc de Sussex, membre de la famille royale ce qui permettait notamment d'éviter l'interdiction de réunion qui frappait toutes les autres associations.

Le processus de fusion des « Anciens » et des « Modernes » allait durer 14 ans et se terminer par la disparition des deux Grandes Loges et la création de la Grande Loge Unie d'Angleterre le 27 Décembre 1813.

La Grande Loge Unie d'Angleterre : défaite de la Liberté de Conscience

Bien entendu, la Grande Loge Unie d'Angleterre (GLUA) se dote d'une constitution qui est promulguée en 1815. Elle précise dans son article 1^{er} à propos du franc-maçon :

« [...] *De tous les Hommes, il doit le mieux comprendre que Dieu voit autrement que l'Homme car l'Homme voit l'apparence extérieure alors que Dieu voit le cœur. [...] Il n'est pas exclu de l'Ordre, pourvu qu'il croie au Glorieux Architecte du ciel et de la terre et qu'il pratique les devoirs sacrés de la morale...* »

Sans ambiguïté, nous avons affaire à un engagement théiste qui s'exprime par une référence explicite à un Dieu personnifié « qui voit le cœur » et en qui on demande explicitement de croire.

Ainsi la fusion des « Anciens » et des « Modernes » se solde par une défaite de ces derniers qui abandonnent la liberté de conscience qui restait compatible avec la formulation de 1723 compte tenu du contexte historique où l'athéisme était impensable.

De plus, la GLUA s'arroge alors unilatéralement le droit de ne reconnaître comme franc-maçon que les membres de loges appartenant à des obédiences adhérant aux termes de cette constitution.

Par la suite, la GLUA qui existe toujours aujourd'hui devait modifier sa constitution par deux fois en 1929 et en 1989 sans pour autant abandonner le critère pour être reconnu franc-maçon de la croyance explicite en Dieu appelé « Être suprême » ou « Grand Architecte de l'Univers ».

Et le Grand Orient de France dans tout cela ?

Préhistoire et début de l'histoire

Le Grand Orient de France naît en 1773 sur les cendres de la première Grande Loge de France avec pour spécificité, exceptionnelle à l'époque, d'imposer la désignation des Vénérables par un processus d'élection par les membres de la Loge.

Jusqu'en 1848 le GODF n'a pas de Constitution. Il dispose seulement d'un Règlement Général qui précise le fonctionnement des Loges.

Mais en 1848, une commission nationale remet un rapport intitulé : « Comment rendre à la Maçonnerie son caractère religieux qui lui est propre ». Elle débouche sur un projet de constitution qui est voté au Convent de 1848 et qui stipule dans son article premier :

« La Franc-maçonnerie, institution éminemment philanthropique, philosophique et progressive a pour base l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ».

Nous sommes à une époque où la domination idéologique de l'Eglise est encore forte et ce texte est parfaitement en accord avec les « landmarks » c'est-à-dire les règles instituées unilatéralement par la GLUA pour reconnaître une obédience maçonnique.

Cependant, progressivement des frères de plus en plus nombreux vont trouver cette formulation vraiment dogmatique et au convent de 1865 la formule de l'article premier va être modifiée de la manière suivante :

« Le franc-maçonnerie [...] a pour principe l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et la solidarité humaine. Elle regarde la liberté de conscience comme un droit propre à chaque homme et n'exclut personne pour ses croyances ».

Où l'on constate que la seconde phrase est en totale contradiction avec la première !

La révolution de l'adogmatisme (1877)

Nous sommes à une époque particulièrement troublée politiquement en France et la Franc-maçonnerie n'est pas imperméable aux courants qui traversent la société. Le second empire est institué depuis le coup d'état de Louis-Napoléon Bonaparte en 1851 qui après un plébiscite devient l'Empereur Napoléon III. La colonisation et les guerres intra-européennes font rage. En

1870 la guerre contre la Prusse tourne à la catastrophe. Napoléon III est battu à Sedan. Il doit abdiquer et un gouvernement provisoire qui préfigure la III^{ème} République est instituée. Paris menacé résiste en formant la Commune de 1871 qui sera réprimée dans le sang, tandis que la France abandonne l'Alsace et la Moselle en échange de la paix avec la Prusse. La troisième République prend son essor en 1875 et la lutte contre le pouvoir de l'Eglise catholique qui soutient le rétablissement de la monarchie devient centrale. Les futures lois sur l'école laïque (loi Ferry 1881) se préparent. De nombreux frères sont engagés dans ce renouveau Républicain et cette croyance en Dieu affichée dans l'article premier de la constitution les exaspère. A partir de 1869 des propositions de modification de la Constitution du GODF sont présentés chaque année sans aboutir jusqu'en 1877.

En 1877 c'est encore à un pasteur protestant, le frère Frédéric Desmons, que revient la tâche de défendre devant le Convent un vœu supprimant de la constitution la référence à Dieu. Il le fait par un discours si brillant qu'il emporte enfin l'adhésion du Convent. Le premier paragraphe de l'article premier de la constitution écrit en remplacement est alors rédigé ainsi :

« *La Franc-maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts et de l'exercice de la bienfaisance. Elle a pour principe la liberté absolue de conscience et la solidarité humaine* ».

C'était, on le voit, un texte très proche de celui que nous connaissons aujourd'hui. Le texte actuel, plus synthétique fut voté en 1884. C'est la phrase suivante de l'article 1 : « *Considérant les conceptions métaphysiques comme étant du domaine exclusif de l'appréciation individuelle de ses membres, elle se refuse à toute affirmation dogmatique* » qui explicite la disparition de la référence à Dieu. Elle peut paraître un peu mystérieuse à certains FF.: ou SS.:, elle est en fait la trace de ce choix de notre Obédience de laisser ses membres totalement libres de leurs options métaphysiques. En conséquence la référence au Grand Architecte de l'Univers disparaît alors des rituels et des courriers officiels du GODF. Son usage reste cependant aujourd'hui encore possible pour les loges qui le souhaitent.

La rupture avec la GLUA et la question de la régularité des loges

Cette disparition de la référence à Dieu dans la constitution du GODF allait faire l'effet d'un coup de tonnerre dans la galaxie maçonnique internationale de l'époque. La Grande Loge Unie d'Angleterre considérant que la croyance en un être suprême faisait partie des « landmarks » absous et éternels de la Franc-maçonnerie déclarait le GODF obédience irrégulière. Cela signifiait en pratique que les membres du GODF n'étaient plus reconnus comme des frères et

n'étaient plus admis en tant que visiteurs dans les loges de la GLUA, ce qui est toujours le cas aujourd'hui.

Sur le plan international, à partir de ce moment où le GODF s'affranchissait de cette croyance obligatoire en un être suprême, la GLUA demandait à toutes les obédiences du monde qu'elle reconnaissait (les obédiences dites « régulières ») de cesser toute relation avec le GODF. C'est donc un véritable schisme qui avec cette position de la GLUA allait s'installer dans le paysage maçonnique international et qui demeure aujourd'hui. En effet, le GODF même s'il était précurseur n'allait pas rester seul dans cette position de respect absolue de la liberté de conscience. En France et même dans plusieurs pays étrangers, de nouvelles obédiences allaient se créer sur cette position dite « adogmatique ». Citons notamment en France le Droit Humain, la Grande Loge Féminine de France, la Grande Loge Maçonnique Universelle, la Grande Loge Maçonnique Française.

En France, seule la Grande Loge Nationale Française (créeée en 1913) fait référence dans sa constitution à la croyance impérative en un être suprême appelé Grand Architecte de l'Univers et en fait l'un de ses critères d'admission. Elle est en conséquence la seule obédience française reconnue par la GLUA.

Le monde maçonnique est ainsi divisé depuis 1877 et aujourd'hui encore entre la maçonnerie dite « adogmatique » qui respecte complètement la liberté de conscience et la maçonnerie dite « régulière » selon les termes de la GLUA, qui impose une vision philosophique théiste.

Conclusion : la franc-maçonnerie adogmatique n'est-elle pas en fait la vraie héritière de la Grande Loge de Londres ?

Pour conclure revenons aux premières constitutions d'Anderson de 1723 que nous évoquons d'ailleurs dans notre rituel de référence du GODF à l'ouverture des travaux. Il y est demandé seulement aux Francs-maçons de – je cite – « *les soumettre seulement à cette Religion que tous les hommes acceptent, laissant à chacun son opinion particulière, et qui consiste à être des Hommes bons et loyaux ou Hommes d'Honneur et de Probité, quelles que soient les Dénominations ou Croyances qui puissent les distinguer* ». N'est-ce pas ce que nous, Francs-maçons du Grand Orient de France, faisons en affirmant notre « liberté absolue de conscience » ?

Alors, mes Frères, mes Sœurs qui est le plus fidèle à l'esprit d'origine de la Franc-maçonnerie : nos obédiences adogmatiques ou les obédiences qui se qualifient de « régulières » et qui exigent de leurs membres la croyance en un Dieu unique, l'immortalité de l'âme, voire la résurrection ?

Je vous laisse juges.